

La centrale des crédits aux particuliers peut faire mieux pour lutter contre le surendettement

Ce mardi, le Réseau Financement Alternatif (RFA) a été auditionné à la Chambre. Pour le RFA, la centrale des crédits aux particuliers (CCP) contient une mine d'informations dont la qualité du traitement pourrait être améliorée afin de renforcer son rôle de lutte contre le surendettement.

La commission de l'Economie, de la Politique scientifique, de l'Education, des Institutions scientifiques et culturelles nationales, des Classes moyennes et de l'Agriculture a organisé ce 26 mars des auditions sur le surendettement des consommateurs suite à la publication par la Banque Nationale de Belgique d'une étude concernant Le lien entre les retards de paiement en matière de téléphonie mobile et ceux en matière de crédits.

Cette étude préconise que les données de Preventel - les données du fichier reprenant les personnes ayant des dettes envers les opérateurs de téléphonie mobile - soient croisées avec celle de la centrale des Crédits aux particuliers. Pour la BNB, la présence d'une dette de téléphonie mobile pourrait être un indice de défaut de remboursement de crédit.

Les fichiers négatifs ne sont pas efficaces

L'information contenue dans les fichiers négatifs ne traite pas de la capacité budgétaire. Elle ne dit rien sur la capacité financière du client à faire face à ses engagements futurs. Pour le RFA, qu'il y ait corrélation positive entre les défauts de paiement des factures de téléphonie mobile et des crédits n'est en rien surprenante. Cependant, le croisement demandé par l'industrie n'est qu'un pas de plus pour maintenir l'approche prédictive du *credit scoring*. Or, cette technique, qui permet de définir la probabilité de remboursement en corrélant diverses données, ne permet pas de réduire de manière plus efficace un mauvais usage fait par des clients précaires. Elle risque tout au plus de creuser les difficultés d'accès au crédit d'un public précaire (revenu faible ou irrégulier) qui ne cesse de croître. Si on veut éviter que des pans entiers de consommateurs soient exclus du crédit, l'industrie devra absolument innover afin d'estimer les risques de ces publics plus efficacement que via les fichiers négatifs et proposer des crédits adaptés à ces nouvelles réalités socio-économiques.

Mieux vaut travailler sur l'amélioration de la qualité du fichier positif

L'analyse des dernières données présentées par la CCP donnent toujours l'impression que « tant que ça va, tout va bien », les prêteurs octroient toujours plus (en nombre et en montant) de crédits tant que les précédents continuent à être remboursés. Les données de la CCP restent très parcellaires, notamment sur les situations comprenant plus de 5 crédits, rendant impossible toute recommandation. En outre, l'opacité des pratiques des prêteurs est maintenue : qui sont les prêteurs qui accordent un quatrième, un cinquième crédit et plus encore ? Quels sont leurs niveaux de défaillance dans ces situations ? Qui sont les intermédiaires ? Quels sont ceux qui, le cas échéance, génèrent le plus de défauts ?

Des analyses longitudinales des données collectées doivent absolument être développées afin d'évaluer quelles évolutions en matières d'endettement sont à risque. Ceci peut être utile afin d'établir des actions positives est ciblées d'informations et de prévention du surendettement.

Contacts presse :

Laurence Roland :
laurence.roland@rfa.be
02/340 08 65
Amandine Clout:
amandine.clout@rfa.be
02/340 08 62